



Services à la personne

Paroles de président : Christian Thirault (AFAD)

Le 5 octobre dernier, lors de l'assemblée générale de l'Association familiale d'aide à domicile (AFAD), le président, Christian Thirault, a rappelé que l'arrivée des services privés, avec la loi Borloo et le chèque emploi-service universel (CESU), ouvre la porte « à un marché que beaucoup pensent lucratif ». Et le président de s'interroger : « Mais derrière ce marché, que réserve-t-on à la qualité ? » Le domicile est malgré tout, selon lui, un domaine bien particulier, qui nécessite expérience, compétence et qualification...

Christian Thirault pense que les sociétés privées qui arrivent sur le marché ont pour première

priorité avant tout la rentabilité. Dès lors, déclare-t-il, « face à cette concurrence, les associations se doivent toujours d'être à l'écoute des attentes de leurs adhérents, de la population, des nouveaux besoins et de leurs partenaires. Nous avons, insiste-t-il, l'expérience, le savoir-faire et les compétences »...

Au passage, Christian Thirault regrette fortement que l'accord de branche relatif aux emplois et aux rémunérations ne s'applique pas à tous les professionnels de l'aide à domicile. Entre autres, dans les services mandataires et en emploi de gré à gré, c'est la convention collective des salariés du particulier employeur qui s'applique.



A votre agenda

Le fonctionnement de la justice le mercredi 15 novembre, à Livré-la-Touche

Le mercredi 15 novembre 2006, à 20h30, salle des Fêtes de Livré-la-Touche, l'Université rurale du Pays de Craon organise une conférence-débat avec M^e Dominique Hamard, avocat honoraire, sur le thème : « Le fonctionnement de la justice ».

– Les différents tribunaux en France (tribunal d'instance, de grande instance, correctionnel, de commerce, de police, paritaire...).

- Classification des différends et conflits (voisinage, travail, agression, mœurs, vols...).
- Avocats et juges.
- Instruction d'une affaire.
- Coûts, délais des procédures, recours.

Tarif : 3 euros.

Renseignements : 02.43.06.37.75.

Semaine de la tolérance du 20 au 26 novembre, à Laval

En juin 2006, le président de la Sauvegarde a signé une Charte de la diversité, engageant l'association à favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières au sein de l'association. Par cette Charte, la Sauvegarde de la Mayenne vise à témoigner de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein même de sa structure.

La Sauvegarde a souhaité donner un prolongement à cet engagement en organisant la semaine de la tolérance. Programmée du 20 au 26 novembre, cette semaine se déroulera à Laval

(dans plusieurs lieux) et avec une manifestation chaque jour.

Des personnes suivies dans le cadre du Service formation de la Sauvegarde présenteront une exposition permanente qui évoquera la diversité dans le département et leur propre culture.

« Parce que connaître, c'est comprendre, et que c'est en comprenant que l'on s'accepte mieux, que la tolérance gagne du terrain, la Sauvegarde a voulu organiser ces manifestations pour participer à un mieux vivre en société ».

Planning des animations

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Exposition organisée par le Service formation de la Sauvegarde					
	De 14h à 17h30 : Calligraphie et tatouage au henné	De 14h à 17h30 L'art du thé Dégustation petits gâteaux Jeu des épices		De 14h à 17h30 : Film « Le Plafond de verre » + hip hop	
18h : Ouverture de la semaine Cocktail (sous réserve) De 18h à 21h : Animation danse et musique africaine	17h30 : Conférence de Mme Lenfant, directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) en Mayenne, sur la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)	De 18h à 21h : Intervention « Ni putes ni soumises » (sous réserve)	19h : Film « Le Plafond de verre » 21h : Conférence-débat avec Philippe Sassier, docteur d'État en sciences politiques et auteur de <i>Pourquoi la tolérance ?</i> , sur le thème : « Les raisons de la tolérance ».		20h : Rétrospective 21h : Pièce de théâtre « Le Squat »

Lieux des animations :

- La Maison de l'Europe en Mayenne (rue du Cardinal-Suhard, à Laval).
- Centre multi-activités (route de Tours, à Laval, quartier Saint-Nicolas).
- FAL (rue du Vieux-Saint-Louis, à Laval).

Renseignements : La Sauvegarde, rue Crossardière, à Laval, tél. 02.43.53.28.37.

La pensée hebdomadaire

« Les 10 % les plus pauvres de la population se partagent 3 % de l'ensemble du revenu national, alors que les 10 % les plus riches s'en répartissent un quart. Sur quelles bases peuvent être légitimés de tels écarts ? Sûrement pas par les conditions de travail : les métiers les plus durs sont les moins rémunérés. Pas non plus par le risque pris, puisque les mieux rémunérés se garantissent d'énormes indemnités en cas de licenciement, alors que le salarié peu qualifié connaît souvent la précarité. Le degré de technicité ou la responsabilité sont-ils suffisants pour expliquer ces écarts ? Aujourd'hui, personne ou presque ne revendique une égalité réelle des revenus. Poser autant, certaines inégalités sont difficiles à justifier ».

« Les chiffres de l'économie 2007 », Alternatives Économiques hors-série n° 70 du 4^e trimestre 2006 (page 11).